

École Primaire de Glaire
2 rue Lavoisier
08200 Glaire
Tel : 03 24 27 31 77

Compte rendu du 2ème Conseil d'école de l'année scolaire 2021/ 2022 Mardi 8 mars 2022 à 17h30

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 8 mars 2022 à 17h30, dans la salle du conseil de la Mairie.

Étaient présents :

- Mmes Charlot et Wantwets Winkel, M. Mariuzzo ; représentants de la commune ;
- Mmes Czorny et Laurent ; représentantes élues des parents d'élèves ;
- Mmes Nicolas, Spazzi et Ponchaut ; enseignantes.

Absents excusés :

- M. Evrard, Inspecteur de l'Éducation Nationale ;
- M. Godin, maire de la commune ;
- Melle Randonnet, représentante de la commune ;
- Mme Nicolas, représentante élue des parents d'élèves ;

Secrétaire de séance : Mme Spazzi.

Avant de commencer, nous avons une pensée pour Monsieur Moulis, DDEN, qui nous a quitté en janvier.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1. Vie de l'école – Projets

A. Interventions sport

Hand-ball : pour les CM1/CM2

Le mardi matin, de 8h45 à 9h30,
Depuis le 26 avril jusqu'au 21 juin.

Intervenant : Mme Morgeon Christelle

Plusieurs modifications de la période, du jour, de l'heure d'intervention car M. Boudissa est absent et il a fallu une solution avec un autre intervenant

Badminton : pour les CP/CE1/CE2

Le mardi matin, de 9h45 à 10h30.
Depuis le 26 avril jusqu'au 21 juin.

Intervenant : Mme Morgeon Christelle.

Gymnastique : pour les classes de PS/MS/GS

Le mardi matin, de 10h15 à 11h15

Depuis le 13 décembre jusqu'au 5 avril (initialement jusqu'au 25 mars mais il rattrape les 2 séances

non effectuées.

Intervenant : Monsieur Alex...

B. Projets / Actions menées

Actions menées et en cours

Téléthon : Les activités initialement prévues ont été annulées par la commune. Les enfants ont toutefois réalisé leur décoration de sapin, qui était installé dans le préau et la vente de gâteaux a eu lieu. La participation (78€) a été transmise.

Goûter de Noël : vendredi 17 décembre pour les 3 classes.

A cette date les enfants ont reçu la visite du Père Noël et se sont vu offrir un livre, offert par une subvention de la commune de 6€ par enfant. Evidemment, tout cela a été organisé en respectant le protocole sanitaire.

PAG chant/chorale : pour la classe de CM1/CM2. La classe est inscrite à un PAG (projet artistique globalisé) de chant. 12h d'intervention sont assurées par Charlotte Delamare, chanteuse professionnelle. Elle vient pour des séances d'une heure. Une restitution devant public aura lieu en juin, à l'école de Pours-Saint-Rémi, sur le temps scolaire.

PAG danse : pour la classe de CM1/CM2. La classe est également inscrite à un PAG Danse. C'est Louise Dissais, danseuse professionnelle de la Cie Accord des Nous, qui est intervenue 4 x 3h. Les enfants de la classe ont été invités le 1^{er} mars à la représentation Line Up de la compagnie. Seuls 4 enfants ont fait le déplacement ? Nous pouvons nous interroger sur le choix de l'horaire (19h) ou sur l'implication des familles. C'est décevant... Le 25 avril après-midi est programmée une restitution devant public. Les enfants ont appris une petite chorégraphie qu'ils réaliseront devant d'autres classes inscrites dans le même PAG à la MJC

La Grande Lessive : jeudi 24 mars. La Grande Lessive est le titre d'une installation d'art éphémère créée en 2006 par la plasticienne française Joëlle Gonthier. Son objectif est de promouvoir la pratique et l'enseignement artistiques, et de développer le lien social. Elle se déploie deux fois par an, en reprenant le rythme de la pratique ancestrale de la lessive qui réunissait autour d'un même point d'eau les habitants d'un quartier ou d'une cité. Cette action est internationale. Le thème de cette année est « les ombres portées ». Les productions d'élèves seront accrochées dehors, sur un fil, tels des vêtements, d'où le nom de la grande lessive.

Label EcoEcole : dans la continuité du travail des années précédentes, cette année nous déposerons une demande de labellisation pour le volet Biodiversité. Pour cela, nous avons programmé des actions pour les 3 périodes à venir. En février (période 3), les enfants ont réalisé des mangeoires à oiseaux, pour la période 4, des élevages (coccinelles et vers de terre) seront faits et en période 5, le jardin sera au cœur du projet.

Fête du printemps : vendredi 25 mars. Les enfants viendront à l'école déguisés, un petit défilé aura lieu dans le périmètre immédiat de l'école. Nous avons préféré différer le carnaval, pour une meilleure météo et un protocole sanitaire allégé.

Intervention de Cendrina Duval, membre de l'UNADEV, association pour aveugles et malvoyants, viendra le vendredi 6 mai à l'école pour sensibiliser les enfants des 3 classes à ce handicap. Elle passera la journée avec nous pour des ateliers de sensibilisation à la malvoyance et l'écriture Braille.

2. Evaluations de CP/CE1

Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations de début d'année (fin septembre). Pour les CP, des évaluations de mi-parcours auront lieu jeudi 10 mars.

Un temps d'échange a eu lieu avec les parents de ces élèves pour leur faire part des résultats de leur enfant.

3. Exercices incendie et PPMS

- ✓ Incendie : le 2^{ème} exercice est à programmer courant mars. Mme Ponchaut réitère sa demande de précision quant à l'utilisation de l'alarme générale. Lors du contrôle des extincteurs, le technicien a souligné une anomalie dans le désamorçage du dispositif. Il faut s'assurer que tout fonctionne normalement avant de déclencher l'alarme en présence des élèves.
- ✓ PPMS : L'exercice obligatoire a été réalisé le 25 novembre à 10h15. Le scénario retenu est « attentat/intrusion ». Il a été réalisé sans difficulté, si ce n'est que le signal (corne de brume) n'est pas entendu par tous.

5. Préparation rentrée 2022/2023

L'effectif prévisionnel pour la rentrée prochaine est de 62 élèves (soit une moyenne de 20.66 élèves par classe, 19.33 cette année) répartis comme suit :

(Pour le moment car la période d'inscription n'est pas commencée)

* 14 PS (prévisionnel)	* 7 CE1
* 5 MS	* 6 CE2
* 11 GS	* 7 CM1
* 9 CP	* 3 CM2

L'organisation pédagogique n'est pas décidée à ce jour.

6. Travaux

Travaux effectués : les travaux demandés sont toujours réalisés. Les trois classes sont équipées d'un nouveau vidéoprojecteur interactif.

Travaux à effectuer :

- Code antivirus : suite à l'installation des nouveaux PC, la version d'essai de l'antivirus a expiré, les ordinateurs envoient des messages d'ailleurs toute la journée. D'après l'installateur, les codes seraient en mairie, les mêmes que ceux du secrétariat. Pourrions-nous les récupérer ? Celui de la classe de Mme Nicolas semble être atteint par un virus...
- Grillage cassé côté cour vers le jardin. Pour nous, il peut même être retiré, l'accès au jardin et au bac à compost fait partie de nos habitudes, ce grillage se sert à rien (installé autrefois pour empêcher les enfants d'approcher de la marre, qui n'existe plus depuis plusieurs années.
- Récupérateur d'eau de pluie : Il avait été demandé lors du dernier conseil de l'année 2020/2021, fin juin. Il a été livré mais jamais installé.

- Désherbage : cette activité est inscrite dans notre projet pédagogique d'EcoEcole, serait-il possible de le laisser pour que les enfants le fassent ?
- Agrandissement de la classe de maternelle : en prévision des effectifs de l'année prochaine, Mme Nicolas demande s'il serait possible de récupérer de la surface du préau, non exploitée, de monter une cloison afin de gagner de mètres carrés précieux pour une classe de maternelle.
- Terreau : l'an dernier l'équipe d'employés communaux nous avait parlé de la possibilité d'avoir du terreau en grande quantité, est-ce encore possible ?

7. Date du prochain conseil : le 28 juin 2022.

8. Questions diverses.

En début de conseil d'école, il a été évoqué des soucis de communication et de publication sur les réseaux sociaux.

Le COVID a bouleversé la vie de tous, rendant les gens très nerveux, sans doute à juste titre. A plusieurs reprises lors du premier confinement, des publications sur les réseaux sociaux ont été portées à notre connaissance. Dans celles-ci, des parents de l'école déversaient tout un tas d'horreurs à notre égard. Nous n'avons pas donné suite (mais fait des copies d'écran)... Ensuite, il y a eu des parents qui se sont permis d'adresser des reproches au personnel communal chargé des transports scolaires, le ton employé a souvent été limite. J'avais du, à la demande du personnel en question, appeler quelques familles pour recadrer les choses...

La situation perdure et cela devient franchement difficile à encaisser. Dernièrement, durant la période janvier/février qui a indiscutablement été pénible avec les tests à tout va, les attestations, les professeurs absents, les enfants renvoyés chez eux à cause de l'interdiction de brasser les élèves (**tout cela n'était que la stricte application du protocole sanitaire décidé par le gouvernement de notre pays**), certaines mamans se sont trop souvent permises d'agresser verbalement le personnel communal lors du ramassage scolaire et d'écrire des choses parfaitement intolérables sur TouteMonAnnée. Certaines ont directement remis en cause les compétences des enseignantes et de l'équipe municipale du village. Les représentants de la commune nous indiquent qu'ils ont eu connaissance de tout ça et trouvent ces agissements intolérables. Il est évoqué la possibilité de rédiger un mot à destination des parents qui préciserait les choses, car visiblement c'est nécessaire. Les reproches ou plaintes doivent, indique Mme Charlot, lui être directement adressées ou à Monsieur Godin, maire de la commune mais en aucun cas au personnel communal ou de l'éducation nationale. L'équipe enseignante tient à informer chacun et chacune que les copies d'écran ont été faites de toutes ces publications et le dossier est constitué, prêt à être transmis aux autorités compétentes. Nous ne tolérerons plus cela, il existe des lois qui régissent les publications sur internet. Chacun doit avoir conscience que tout ce qui est publié sur les réseaux sociaux peut être retenu contre l'auteur si une plainte était déposée. Public ou privé, chacun doit faire très attention à ce qu'il publie (de négatif) sur l'équipe enseignante ou communale, beaucoup de choses nous reviennent, même les publications privées ! Les parents sont libres de penser ce qu'ils veulent des enseignantes, mais il faut éviter de l'écrire sur internet !

Nous aspirons à revenir à un climat paisible et honnête. (car nous ne sommes pas dupes, nous savons qui publie derrière et nous adresse des grands sourires devant) et les équipes enseignantes et communales sont unies pour un retour à la quiétude.

Diffamer publiquement une personne représentante d'une mission de service public (enseignant, infirmier, pompier, policier, etc.), expose à une peine aggravée d'un montant de 45000€

La secrétaire de séance,
Mme Spazzi

La Directrice,
Mme Ponchaut

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the name Mme Ponchaut.

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Monsieur le Maire de la commune de Glairé
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante